

**MÉMOIRE AU BAPE SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE WASTE MANAGEMENT INC DE
BESTAN À MAGOG**

PAR : Grégoire Poulin, pd.g.
Construction Whistler Inc
3065 Chemin Capelton
North Hatley, Qué JOB 2C0

À la Commission du Bureau d'audiences publiques,

Veillez trouver ci-après les principales raisons pourquoi j'appuie ce projet d'agrandissement, et en même quelques recommandations que je me permets de vous soumettre respectueusement Monsieur et Madame les Commissaires.

Je me présente en premier lieu. Je suis un nouvel entrepreneur en construction de la région récemment arrivé de la Colombie Britannique où j'ai travaillé les dernières années. Je suis dûment enregistré auprès de l'ACQ et de l'OCQ.

Je suis en train de construire présentement des habitations jumelées dans le secteur du Ruisseau Rouge sur la rue Giguère à Magog. Je génère donc des résidus de construction, lesquels sont incidemment disposés vers le LET de WMI via des *roll-off* de 40 vg.

Là-bas à Whistler on nous obligeait à avoir 2 *roll-off* pour nous permettre de mettre dans un les résidus recyclables et dans le 2^{ème} les déchets qui n'ont pas de valeur. Ici à Magog, on les mélange tous pêle-mêle et donc ça va tous au dépôt. C'est malheureux qu'il n'y ait pas de réglementation municipale ou de la MRC. Ensuite on se demande pourquoi Recyc-Québec n'atteint pas ses objectifs ! En plus vous seriez surpris de voir le gaspillage de bois et de d'autres matériaux qui sont récupérables. Quand je pense que ces matières seront enfouies au LET de WMI au lieu d'être revalorisées, je comprends pourquoi le développement durable c'est loin d'être pour demain dans notre région qui se prétend être *verte*.

Recommandation # 1 :

Avant d'émettre un permis de construction, les municipalités de la MRC devraient nous obliger à avoir deux *roll-off* pour trier nos résidus, ou un seul mais séparé en deux sections. Sinon pas de permis.

Par ailleurs, je suis contre tous les groupes verts qui chiâlent contre les projets de nouveaux sites ou d'agrandissement mais qui ne proposent rien comme alternative, à part de croire qu'on va être capable de recycler et de composter à 100%. Si ce projet n'est pas autorisé par vous, où iront nos résidus ? À Ste-Cécile-de-Milton ou à St-Nicéphore ? Imaginez-vous les tonnes de gaz à effet de serre émis dans l'air juste parce que la région n'aurait pas un site dans les environs ? Et c'est sans compter la pollution de l'air, la détérioration de nos autoroutes dû au transport des camions de WMI, et aussi les coûts supplémentaires qui au bout de la ligne sont payés par mes clients, i.e. vous et les contribuables écolos. L'exportation des déchets n'est pas une solution, c'est plutôt au contraire de pelleter le syndrome « pas-dans-ma-cour » dans la cour de la Haute-Yamaska ou du Centre du Québec pour les 20 prochaines années.

Recommandation # 2 :

Que le BAPE recommande au Ministère de l'environnement du Québec d'aller de l'avant avec ce projet, mais en exigeant de WMI certaines conditions très strictes de construction et de contrôle.

Quelles seraient ces conditions à mon avis ? Selon moi, le Comité de surveillance ou de vigilance devrait être formé pas juste par des groupes écolos mais aussi par un de nos représentants des Industries, des Commerces et des Institutions de la région. C'est nous qui générons plus de 65% de toutes les matières résiduelles de la région. Le reste provient des résidents domestiques. En fait WMI vise surtout nous comme clientèle du privé. Seulement avec nos déchets, il pourrait suffir à justifier son projet d'agrandissement.

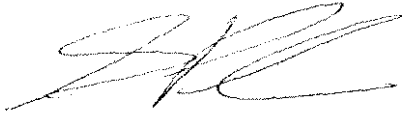
Finalement, j'ai entendu dire que l'eau potable du lac Memphré ne serait pas affectée par le site de WMI, selon les études des experts de cette compagnie. Même si cela peut sembler rassurant, c'est une question qu'on se fait posée souvent par nos clients quant à la qualité de l'eau de la Ville. Je vais bientôt déménagé à Magog, et j'espère que nos enfants n'aient pas de problèmes de santé à long terme à cause de la pollution même à de très faibles concentrations.

Recommandation # 3 :

Il serait bien que le BAPE recommande au Gouvernement de faire faire des tests d'eau plus poussés dans le lac Lovering vis-à-vis les normes de l'eau potable, et pas seulement en fonction des normes d'enfouissement.

En espérant que mon humble mémoire sera considéré par le BAPE, afin que le Québec rattrape la province de BC dans le domaine du recyclage car on est encore loin de là au Québec.

Merci et cordialement vôtres,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GP', written in a cursive style.

Grégoire Poulin
WCI

